

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Comparatif des projets 2024 et 2026

Projet 2024

- Centre communautaire voisin du Grange municipal et de la Caserne.
- Le coût de construction :
 - 6 500 000 \$ coût de construction maximum plafonné en vertu de la subvention PRACIM.
 - 8 475 514,89 coût estimé révisé en novembre 2025, **soit une hausse de 1 975 514,89 \$ ou d'environ 30,4 %, avant les honoraires professionnels.**
- Travaux additionnels requis pour les réseaux municipaux (aqueduc, égouts et trottoir)
- Rénovation du presbytère exigée par les assureurs. Coûts évités avec le projet 2026.

Projet 2026

- Centre communautaire associé à l'église et dans le noyau villageois.
- Terrain municipal déjà desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout.
- Réduction du coût global assumé par la Municipalité.
- Intégration des besoins en sécurité civile sur trois bâtiments.
- Ajout d'espace pour les besoins en sécurité civile pour la population.
- Augmentation du nombre de cases de stationnement dans le noyau villageois.
- Évitement de coûts pour aménagement d'un bloc sanitaire manquant dans l'église.
- Amélioration de la résilience municipale et de la continuité des services.
- Certains équipements seront récupérés et utilisés dans le cadre du projet, notamment par le transfert de la génératrice de l'hôtel de ville vers le Mont Avalanche.

COMPARAISON FINANCIÈRE

Éléments	Projet 2024	Projet 2026
Honoraires professionnels	695 849,18 \$ ⁽¹⁾	1 090 000,00 \$
Construction / estimation	8 475 514,89 \$	4 990 000,00 \$
Subvention PRACIM	(4 745 000,00 \$)	(4 365 400,00 \$)
Coût net municipal hors honoraires	4 330 514,89 \$	1 714 600,00 \$
Coût municipal total incluant les honoraires	5 026 364,07 \$	2 214 511,91 \$ ⁽²⁾

(1) Honoraires estimés dont 499 911,91 \$ réellement dépensés incluant la moitié de la TVQ.

(2) Coût incluant les honoraires du projet 2024 au montant de 499 911,91 \$

CONSTAT FINANCIER

- Réduction du coût municipal total de 2 811 852,16 \$, soit environ 55,9 %.
- Réduction de l'estimation de construction d'environ 3 485 514,89 M\$ par rapport au coût implicite utilisé dans le comparatif financier.
- Malgré des honoraires professionnels plus élevés, le nouveau projet 2026 **demeure nettement moins coûteux globalement.**
- Selon les informations obtenues du MAMH en date du 28 août 2026, le règlement d'emprunt no 930 au montant de 7 M\$ est valable pour le projet 2026.

Impact sur les contribuables

Financement sur 20 ans	Projet 2024	Projet 2026
Taxe par 100 \$ d'évaluation	0,0187 \$ (soit de 0,55 \$ à 0,5687 \$)	0,0067 \$ (soit de 0,55 \$ à 0,5567\$)

RÉDUCTION ESTIMÉE DE L'IMPACT FISCAL SUR 20 ANS : 64,2 %

Le projet 2026 permet d'obtenir davantage de fonctionnalités tout en réduisant significativement le coût global assumé par les citoyens.